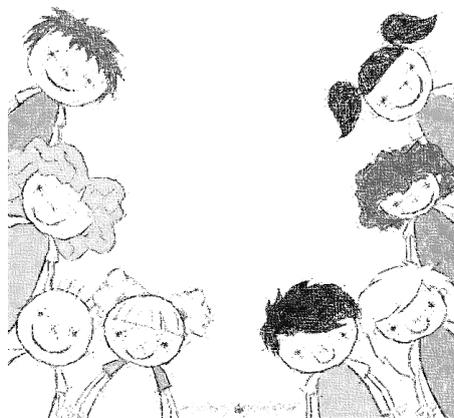




Commune de Louannec

Projet éducatif.



Service Enfance-Jeunesse-Sport
02.96.23.26.16 / 06.73.39.22.16
Animations-louannec@orange.fr

Mairie de Louannec – 3 route de Perros – 22700 Louannec
02.96.23.20.63 / mairie-louannec@orange.fr



Sommaire :

1. Préambule.
2. Les orientations éducatives.
3. Les objectifs éducatifs.
4. Les intentions transversales.
5. Les moyens mis en œuvre.
 - A. Les services proposés.
 - B. Les moyens humains.
 - C. Les Locaux.
 - D. Les moyens financiers.
6. L'évaluation.

1. Préambule :

Selon l'article R227-23 et 24 du Code de l'action sociale et des familles, le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de l'accueil.

Il traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. Il est une feuille de route précieuse pour les équipes d'animation des accueils déclarés par le même organisateur.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologique des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

(Extrait du memento – SDJES 33 de 2022).

Située sur la Côte de Granit Rose, à 8km de Lannion, ville centre de Lannion-Trégor-Communauté, agglomération de 57 communes pour 118000 habitants, Louannec est une commune de 3 194 habitants (au 1er janvier 2022).

Autrefois à vocation plutôt agricole la commune est devenue résidentielle. Louannec est une commune littorale qui bénéficie d'une situation géographique privilégiée, elle a su tirer profit de la proximité de Lannion pour le bassin d'emploi et de Perros-Guirec pour le tourisme.

Depuis plusieurs années, la ville de Louannec s'est fortement développée sur le plan de l'enfance et de la jeunesse considéré comme un axe essentiel à l'éducation. Plusieurs projets ont vu le jour :

- Mise en place des TAP en septembre 2013.
- Création d'une Commission Communale des Jeunes en 2016.
- Création d'un poste d'animateur jeunesse en septembre 2018 et ouverture d'un Espace jeunes.
- Création d'un poste d'éducateur sportif en 2020.

L'arrêt de l'aide financière pour la réforme des rythmes scolaires ne permet pas à la commune de les maintenir. Elle souhaite toutefois continuer à développer les projets en direction de l'enfance et de la jeunesse, soucieuse de participer à l'action éducative.

Le présent projet a pour but de définir les intentions éducatives de la collectivité, de fédérer les équipes et d'assurer la cohérence entre les actions des uns et des autres tout en assurant une continuité pédagogique sur les différents temps de l'enfant et du jeune.

Ce projet éducatif se veut évolutif. Il devra faire l'objet d'une évaluation régulière afin de permettre les ajustements nécessaires.

Les différents objectifs énoncés sont repris par les équipes d'animation qui en assure une déclinaison opérationnelle dans les projets pédagogiques de chaque accueil.

2. Les orientations éducatives :

Le vivre ensemble est le fondement de la vie en collectivité. Les temps péri et extrascolaires sont des temps éducatifs à part entière ou le jeu et l'activité sont les moyens au service des objectifs pédagogiques.

La mise en œuvre d'une politique Enfance-Jeunesse permet la réflexion précédant la mise en place de dispositifs, d'équipements et de services, c'est une reconnaissance politique des enfants et des jeunes ; c'est aussi leur permettre la pratique pleine et entière de leurs futurs droits et devoirs de citoyens.

Ainsi, en s'appuyant sur la convention internationale des droits de l'enfant, entrée en vigueur en France le 6 septembre 1990, c'est le mineur qui est d'abord placé au cœur des intentions éducatives.

3. Les objectifs éducatifs :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble :

- Faciliter la participation, l'intégration et l'insertion des enfants et des jeunes à la vie de leur territoire et plus généralement, dans la société dans laquelle ils évoluent.
- Accompagner l'engagement et faciliter l'initiative, l'implication dans des projets collectifs et permettre d'assumer des responsabilités tout en expérimentant la démocratie.
- Favoriser la collaboration, la mixité, l'entraide et la tolérance en sensibilisant au respect des autres et de leurs différences.
- Créer des moments conviviaux pour faciliter les échanges, la rencontre et concourir à créer du lien.
- Faciliter l'intégration des jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicaps.
- Développer le fonctionnement de la Commission Communale des Jeunes.

- Développer la créativité en facilitant l'éveil et l'accès aux activités et pratiques artistiques, scientifiques et culturelles :

- Amener les enfants et les jeunes à découvrir des pratiques variées et favoriser l'éveil des sens.
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques (scientifiques, musicales, artistiques...).
- Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité en facilitant l'accès aux pratiques et aux structures culturelles.
- Multiplier les domaines de propositions d'activités.
- Faciliter la découverte de son environnement et sensibiliser à sa préservation.

- Lutter contre la sédentarité en développant l'offre sportive :

- Encourager, multiplier et varier les temps d'offre pour la pratique sportive.
- Développer la richesse de l'offre en faisant découvrir les différentes familles d'activités sportives.
- Sensibiliser aux bienfaits de la pratique sportive et développer les actions Sport/Santé.
- Encourager la persévérance et le dépassement de soi par des pratiques adaptées.
- Participer au rayonnement de la commune par l'organisation d'événements sportifs.

Encourager les projets intergénérationnels :

- Développer les temps conviviaux pour prendre conscience des différences et changer le regard sur l'autre pour favoriser la relation de confiance (jeunes/adultes).
- Favoriser les échanges, la transmission et le partage d'expériences.

4. Les intentions transversales :

L'environnement des enfants et des jeunes est source de sollicitations et d'invitations à certaines pratiques. Une attention particulière sera portée par les animateurs pour, en fonction des âges, informer et sensibiliser sur les pratiques et conduites à risques.

D'autre part, au vu du contexte climatique actuel, les enfants et les jeunes devront s'adapter aux conséquences, il est donc important de les sensibiliser, au travers des activités, au respect de leur environnement ainsi qu'au développement durable.

5. Les moyens mis en œuvre :

A. Les services proposés :

- Un service de garderie matin et soir (maternelle et primaire).
- Un ALSH 3-12 ans le mercredi et les vacances scolaires (sauf Noël).
- Un ALSH Ados ouvert les mercredis, vendredis, samedis et pendant les vacances scolaires.
- CAP Sport le mercredi et pendant les vacances scolaires.
- TAP (arrêt prévu pour la rentrée 2024).
- Des actions ponctuelles.
- Des camps pendant les vacances d'été.

B. Les moyens humains :

Le service est placé sous l'autorité de la Direction Générale des Services.

Le responsable du service Enfance-Jeunesse-Sport à en charge la responsabilité, la coordination et la mise en œuvre de la politique éducative souhaitée par la collectivité.

Le directeur de l'accueil de loisirs (enfants ou ados) est le garant de la démarche éducative, du respect du projet éducatif et du projet pédagogique qu'il met en œuvre avec ses équipes. Il coordonne l'équipe d'animation et assure la gestion fonctionnelle de la structure.

Les animateurs ont un rôle pédagogique, ils se doivent de transmettre au travers des activités qu'ils préparent, encadrent et animent, les valeurs énoncées dans le projet éducatif et pédagogique, ils encouragent, suscitent, valorisent la participation de chaque enfant ou jeune.

L'éducateur sportif est le garant de l'offre sportive, il contribue à répondre aux objectifs du projet éducatif par la transmission de valeurs morales et sociales telles que le respect des règles, le respect de soi-même et d'autrui, le dépassement de soi...

C. Les locaux :

Les locaux mis à disposition du Service Enfance-Jeunesse-Sport :

- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3-12 ans.
- Un ALSH ados dit Espace jeunes.
- Une salle de sports.
- Un restaurant scolaire.
- Ecole maternelle pour la garderie des enfants de 3-5 ans.

Les locaux pouvant ponctuellement être utilisés :

- La salle des fêtes.
- La bibliothèque.
- La ludothèque.

D. Les moyens financiers :

Les moyens financiers pour le bon fonctionnement du service sont garantis par la contribution financière de la collectivité et le soutien des partenaires institutionnels dans le cadre des dispositifs existants.

6. Les modalités d'évaluation :

Une évaluation constante des objectifs déterminés dans le projet éducatif permettra d'ajuster et d'améliorer la qualité des projets, du travail de l'équipe et ainsi, de l'accueil des publics.

- Mise en place de grilles avec critères d'évaluation.
- Réunions de bilans avec l'équipe et les élus référents.
- Mesures quantitatives (fréquentation, régularité...).
- Mesures qualitatives (évolution des enfants/ados, retour des enfants/ados, relations avec les autres, acquisitions...).
- Retours informels ou formel avec les parents.
- Bilans réguliers avec les élus, les partenaires.